

SUIS-JE PRÊT À PASSER L'EXAMEN?

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen en gestion de travaux de construction comporte deux modules portant sur les matières suivantes :

MODULES	NOMBRE DE QUESTIONS	TEMPS ALLOUÉ
Législation et réglementation	30 questions	1 séance de 3h00
→ Principes techniques (sous-catégorie 4270)	Examen oral	2h00

La note de passage est de **60% par module**.

DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE

4270 ENTREPRENEUR EN SYSTÈMES TRANSPORTEURS

Cette sous-catégorie comprend les travaux de construction relatifs aux systèmes de déplacement mécanisé tels que : les remontées mécaniques, les ascenseurs, les escaliers mécaniques, les trottoirs roulants, les plateaux amovibles, les monte-charges, les échafaudages volants et autres travaux de construction similaires ou connexes non réservés exclusivement aux entrepreneurs en électricité.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS POUR LA PRÉPARATION

Nous attirons votre attention sur le fait que les questions et leurs réponses ne se trouvent pas telles quelles dans ces documents.

Appareils élévateurs d'habitation pour personnes handicapées (CAN/CSA-B613-00)

Appareils élévateurs pour personnes handicapées (CAN/CSA-B355-00)

Code canadien de l'électricité, Première partie (CAN/CSA-C22.1-98)

Code civil du Québec (1994 ou plus récent) (*articles 1385 à 1409 inclus*)

Code de construction (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01) (*chapitres I, IV et VII*)

Code de construction du Québec - chapitre 1, bâtiment et Code national du bâtiment - Canada 1995 (modifié) (CNRC 44505) (*parties 1, 2, 3, 9, 10*)

Code de sécurité (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01) (*chapitres IV et V*)

Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge (CAN/CSA-B44-00)

Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3)

Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1)

Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01)

Règlement sur l'application d'un code de sécurité des ascenseurs et monte-charge et sur l'application d'une norme sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées (L.R.Q., c. S-3, r.0.01)

Règlement sur les ascenseurs monte-charge, escaliers mécaniques, petit monte-charge, trottoirs roulants, plates-formes, monte-matériaux et appareils élévateur pour personnes handicapées (L.R.Q., c. S-3, r.1.1)

Règlement sur les frais exigibles des propriétaires d'ascenseurs (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.1)

Règlement sur les frais exigibles des propriétaires de remontées mécaniques et de jeux mécaniques (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.02)

Remontées mécaniques (CAN/CSA-Z98-01).

Les lois et les règlements sont disponibles gratuitement pour consultation sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

Voici quelques ressources qui pourront vous fournir un soutien dans votre préparation à l'examen :

Associations

- ? Association de la construction du Québec (A.C.Q.)
- ? Association patronale des entreprises en construction du Québec (A.P.E.C.Q.)
- ? Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.)
- ? Association canadienne des entrepreneurs en ascenseurs (Division Est) (C.E.C.A.)
- ? Association des stations des ski du Québec
- ? Association québécoise des entrepreneurs en fabrication et installation de plate-forme élévatrice
- ? National Elevator and Escalator Association (N.E.E.A.)

Corporations

- ? Corporation des entrepreneurs spécialisés du grand Montréal inc. (C.E.S.G.M.)
- ? Corporation des maîtres électriciens du Québec (C.M.E.Q.)

Organismes de normalisation

- ? Canadian Standard Association (C.S.A.)
- ? Conseil national de recherches Canada (C.N.R.C.)

Formation professionnelle et technique

Consultez le site Internet de l'Inforoute FPT (www.inforoutefpt.org) pour connaître les différents programmes de formation offerts au Québec.

Bibliothèques

N'hésitez pas à vous adresser aussi aux bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région qui pourront vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.

Régie du bâtiment du Québec

Centre de relation clientèle
545, boul. Crémazie Est
4^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V2

Tél. : 1 800 361-0761
(514) 873-0976

Adresse Internet : www.rbq.gouv.qc.ca

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont
qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils sont sujets à changement sans préavis.*